

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2021

Le 11 octobre 2021 à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Henri DAUCÉ, Maire en exercice.

Présents : Henri DAUCÉ ; Catherine DESCAMPS, Laurent BEUCHET, Catherine BAUDRIER, Philippe BARDEL, Anne SIDRE, Patrice GOUALLIER (adjoints) ; Marie-Claude CHEVILLON, Mohamed EL YAZIDI, Didier BELLAMY, Ronan FARAULT (conseillers délégués) ; Serge AUBERT, Jeannine COLLET, Franck CHAUVEL, Éline FROTIN, Jean-Michel RENAUD, Anne DELAUNAY, Laurence DUFOUR, Manuel DE OLIVEIRA, Christine ROUSSIN, Ludovic ÉPAILLARD, Dominique LE GUEU, Raphaëlle CARDON.

Absents ayant donné procuration : Valérie ÉTIENNE (procuration à Jeannine COLLET), Laurence NICOLAS (procuration à Franck CHAUVEL), Marie-Hélène DAUCÉ (procuration à Manuel DE OLIVEIRA), Gwénaëlle LORRET (procuration à Dominique LE GUEU).

Secrétaire de séance : Serge AUBERT.

Avant que l'examen de l'ordre du jour ne commence, M. le Maire est questionné sur la démission annoncée de M. Patrice GOUALLIER de ses fonctions d'adjoint. Le Maire confirme que l'intéressé l'a bien averti avoir adressé un courrier de démission au Préfet. Il rappelle toutefois que la démission d'un adjoint ne prend effet qu'à compter du jour de son acceptation par le Préfet, ce qui ne semble pas encore le cas pour l'instant. En conséquence, M. GOUALLIER est toujours adjoint à la date du présent Conseil municipal.

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021

M. le Maire invite les membres de l'Assemblée à approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 13 septembre dernier. À ce sujet, les élus de la minorité s'étonnent de la diffusion des comptes rendus des réunions de Conseil municipal, dans le Romillé Flash, avant l'approbation des procès-verbaux par l'Assemblée. Il leur est rappelé la différence entre les comptes rendus et les procès-verbaux, telle que définie dans le règlement du Conseil municipal. Seuls, les procès-verbaux sont mis aux voix pour adoption à la séance qui suit leur établissement. Cette procédure n'est pas prévue pour les comptes rendus, qui sont uniquement établis sous le contrôle du secrétaire de séance et du Maire. Par contre, en application des dispositions du Code Général des Collectivités, ils doivent être publiés dans la semaine qui suit la réunion du Conseil. Cela explique leur affichage au plus vite à la porte de la mairie et leur diffusion dans le Romillé Flash le plus proche. Pour conclure, il est précisé que la façon actuelle de procéder est exactement celle qui se pratiquait lors du précédent mandat. Les élus de la minorité estiment par ailleurs que la retranscription des débats est trop agressive et partisane. M. le Maire prend acte de la remarque, qu'il ne partage pas, jugeant qu'elle se borne à reprendre certaines paroles dites en séance, qui sont, elles, peut-être formulées avec un peu trop de véhémence. À la suite de ces échanges, le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021 est mis aux voix. Il est adopté par 21 voix « POUR » et 6 abstentions.

## DÉLIBÉRATIONS

### Remboursement de charges locatives à une ex-locataire

Mme Armelle COMMUNIER, ex-locataire du logement communal 3 situé 3 rue des Trois-Évêchés, a justifié avoir quitté ce logement en laissant dans la chaudière une quantité de fioul importante. Considérant qu'il n'est pas prévu de remettre ce logement en location de droit commun mais de lui donner désormais un usage d'hébergement d'urgence, le Conseil municipal accepte à l'unanimité de rembourser à l'intéressée la somme de 250,00 €, correspondant à la valeur résiduelle du fuel laissé dans la cuve.

### Décisions budgétaires modificatives au budget principal de la Commune

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, deux décisions modificatives relativement mineures au budget principal de la Commune.

### Attribution d'une subvention à l'association « Au Coin de ma Rue »

À l'unanimité, le Conseil municipal accorde à l'association « Au Coin de ma Rue » une subvention d'un montant de 6 000,00 € pour l'organisation du festival du même nom 2021.

### Tarifs de location des salles communales 2022

Le Conseil municipal valide à l'unanimité les tarifs de location des salles de la Mosaïque, de la Maison des Associations, et du Pré Vert pour l'année 2022. À quelques exceptions près, les tarifs 2021 sont reconduits,

mais des précisions sont apportées en ce qui concerne les conditions d'utilisation de ces différentes salles.

### Projet de lotissement communal à vocation d'habitat sur le secteur du Champ Rouatard

La Commune est propriétaire d'un terrain de 8 300 m<sup>2</sup> environ situé entre la partie la plus récente de la zone d'activités des Grands Carrés et la 1<sup>ère</sup> tranche du lotissement du Champ Rouatard. Ce terrain, précédemment compris dans la zone d'activités, a été reclassé en 2019, lors de l'élaboration du PLUi, en zone 1AUO2 et inclus dans une « Orientation d'Aménagement et de Programmation » qui prévoit la réalisation d'un nouveau quartier d'habitat susceptible d'accueillir environ 20 logements. À l'unanimité, le Conseil municipal décide d'engager sans tarder une opération d'aménagement à vocation d'habitat sur ce terrain, sous maîtrise d'ouvrage directe de la Commune agissant en qualité d'aménageur. M. le Maire est autorisé à recruter pour cette opération une équipe de maîtrise d'œuvre, composée a minima d'un urbaniste, d'un paysagiste et d'un bureau d'études de VRD.

### Tranche 2 du lotissement du Champ Rouatard - Avenant n° 2 au lot « VRD »

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la conclusion d'un avenant n°2 au marché passé avec l'entreprise Even pour les travaux de VRD relatifs à l'aménagement du lotissement du Champ Rouatard (Tranche 2). Cet avenant supprime certaines prestations dues par l'entreprise, qui seront réalisées ultérieurement. Le montant du marché passé avec cette entreprise est désormais porté à 211 062,00 € HT. L'objectif principal de cet avenant est de permettre la clôture du budget annexe de ce lotissement.

### Constitution d'un comité de pilotage pour suivre l'étude urbaine sur le secteur de l'Encrier

Les prestataires chargés de réaliser l'étude de programmation urbaine et architecturale du secteur de l'Encrier viennent d'être choisis. Cette étude va donc débuter très prochainement et c'est pourquoi, il est proposé la création d'un comité de pilotage pour assurer son suivi. Les élus suivants sont désignés pour intégrer ce comité : M. le Maire, M. Laurent BEUCHET, M. Philippe BARDEL, Mme Catherine BAUDRIER, M. Didier BELLAMY et M. Manuel DE OLIVEIRA. M. Laurent PELERIN, DGS de la mairie et Mme Marguerite DEDRYVER, « référente urbanisme » de Rennes Métropole pour Romillé en feront également partie. Pour mémoire, l'étude projetée a pour objectif de préciser les éléments programmatiques du projet de restructuration du secteur de l'Encrier, notamment concernant l'aménagement des espaces publics et du futur pôle social et culturel, dont la maîtrise d'ouvrage sera (sans doute) ultérieurement portée par la Collectivité. Il s'agira également de disposer de toutes les données nécessaires à la désignation de la future maîtrise d'œuvre de l'opération.

## DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation de l'Assemblée, depuis la séance du 13 septembre dernier. Il s'agit :

- ♦ de la renonciation au droit de préemption urbain dont dispose la Commune (par délégation de Rennes Métropole) sur trois biens récemment mis en vente ainsi que des différentes concessions funéraires qu'il a accordées.
- ♦ du marché conclu pour l'étude de programmation urbaine et architecturale du secteur de l'Encrier avec le groupement constitué de la SASU COBA de Nantes (mandataire), et de SARL AMCO, de Rennes, pour un montant de 44 725,00 € HT.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES (PRINCIPAUX POINTS À SIGNALER)

- ♦ **Espace France services** : M. le Maire fait savoir que l'espace France services de Romillé ouvrira officiellement au public dans ses locaux de la maison des associations, place des Frères Aubert, le lundi 18 octobre prochain. M. Mohamed EL YAZIDI indique que les travaux d'aménagement de cet espace, réalisés pour une bonne part en régie, sont revenus à un peu moins de 19 000 € TTC. M. le Maire félicite les agents municipaux pour la qualité des travaux qu'ils ont effectués.
- ♦ **Travaux d'amélioration et de mise aux normes dans les écoles** : M. le Maire expose que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 8 octobre dernier pour examiner les nouvelles offres reçues pour les travaux d'amélioration et de mise aux normes dans les écoles (programmes 2020 et 2021). Pour les travaux du programme 2020, la Commission a proposé d'attribuer le lot n° 1 (Couverture) à l'entreprise DESILLES, mais de déclarer de nouveau infructueux le lot n° 2 (Menuiseries), faute d'offre acceptable. En ce qui concerne le programme 2021, il est proposé d'allouer le lot n° 4 (Plomberie) à l'entreprise PLANTIN et le lot n° 5 (Carrelage) à l'entreprise DEGANO. Les lots n° 1 (Couverture) et n° 2 (Menuiseries) restent infructueux, faute d'offre reçue.
- ♦ **Modification du PLUi** : M. Laurent BEUCHET rappelle qu'une réunion de présentation du projet de modification n° 1 du PLUi s'est tenue le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Elle a rassemblé une quarantaine de personnes. Aucune remarque défavorable n'a été formulée à propos des projets intéressants Romillé.
- ♦ **Projet de kiosque** : Mme Dominique LE GUEU demande si la création d'un kiosque « pour les jeunes », du côté de la salle du Pré Vert, est toujours d'actualité. M. Philippe BARDEL lui répond par l'affirmative, reconnaissant toutefois que ce dossier n'a pas avancé aussi vite que prévu ces derniers mois.